



Quimper, lundi 25 avril 2016

La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel à Quimper

cgt@cg29.fr

Le bureau d'études Geste a réalisé courant 2015, un audit sur les conditions de travail et de l'absentéisme dans les collèges des 4 départements bretons.

Vous trouvez ci-dessous un résumé de cette étude que notre employeur a refusé de nous donner. Nous l'avons obtenu par le Syndicat d'un autre département.

Consultant GESTE

« Assistance méthodologique pour une étude Inter Départementale sur la santé au travail des agents des collèges » (juin 2015)

Un vieillissement des équipes d'agents des collèges en Finistère. La part des plus de 55 ans est passée entre 2000/2013 de 21,5% à 28,3%. Le rapport note que le département du Finistère est celui dont la population des collèges est la plus âgée avec 55% d'agents de plus de 50 ans (plus de 240 agents en Finistère).

La maladie ordinaire est le premier motif d'absence, la durée de ces absences s'est allongée dans le Finistère. Les accidents du travail représentent 18% des arrêts contre 12 en moyenne dans les 3 autres Départements. Dans ce département l'étude montre aussi que c'est la durée moyenne des absences qui augmente et non la fréquence de ces absences.

L'étude fait ressortir que la classe d'âge supérieure à 55 ans est la plus sujette aux longues maladies.

Le nombre d'accidents du travail en forte augmentation parmi :

- les agents de plus de 55 ans, (l'usure professionnelle explique les absences à répétition) ;
- les agents d'accueil ;
- les agents à temps partiel ;
- les derniers recrutés dont l'ancienneté dans la collectivité est inférieure à 3 ans (on peut s'interroger sur l'accueil des nouveaux arrivants et les formations d'accueil sur le poste).

D'après cette étude, la réduction de ce taux d'absentéisme passe par une analyse des causes des accidents : équipements et matériel inadaptés, personnel insuffisamment formé, **intensité et organisation du travail non adaptées.**

Le taux d'absentéisme des Contrat Aidé peut s'expliquer par un accompagnement insuffisant de ces personnes qui déstabilisent l'équipe et entraîne démotivation et découragement.

1 agent sur cinq dans le Finistère travaille avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

La part élevée d'agent qui a fait le choix du temps partiel peut s'expliquer par le fait qu'ils ne se sentent plus en capacité d'assurer un temps plein.

Le rapport parle «d'intensité et d'organisation du travail non adaptée». La CGT pense qu'il y a effectivement un problème d'organisation du travail par manque de personnel. Elle le dit depuis des années et malgré cela notre employeur continu de supprimer des postes.

Liste des Etablissements devant perdre des postes suivant le document remis par la Direction des Collèges pour la période 2016-2018.

Le Porzou (Concarneau) :	-0,50
Coat Mez (Daoulas) :	-0,50
Penanroz (Pont-Aven) :	-0,50
La Tour d'Auvergne (Quimper) :	-2,50
Penn Ar C'hleuz (Brest) :	-1,00
Kerzourat (Landivisiau) :	-0,50
La Tourelle (Quimper)	-1,00
Henri Le Moal (Plozevet) :	-0,50
Château (Morlaix) :	-1,00
Jean Jaures (Bannalec) :	-1,00
Max-Jacob (Quimper) :	-2,00
Kervihan (Fouesnant) :	-0,50
Germain Pensivy (Rosporden):	-1,00
La Villemarqué (Quimperlé) :	-1,00
Parc Ar C'Hoat (Moëlan sur mer) :	-0,50
Kerallan (Plouzané) :	-0,50
Du Vizac (Guipavas) :	-1,00
L'Aulne (Châteauneuf du Faou) :	-1,00

Nous revendiquons :

- Depuis 2009, la reconnaissance des responsabilités des agents de maintenance par l'attribution d'une NBI (bonification indiciaire).
- La prise en compte des charges de travail supplémentaires en restauration en revoyant la dotation en effectifs sur cette fonction.
- 1 poste d'accueil à temps plein par collège pour des raisons de sécurité évidentes. On ne doit pas entrer dans un collège comme dans un moulin...
- Des postes d'agents d'entretien suffisants pour obtenir un service public de qualité.
- La prise en compte des restrictions médicales, de la moyenne d'âge des agents et des absences (maladie, formation...) pour définir les effectifs.
- Création de postes d'encadrement de proximité dans les collèges pour permettre d'organiser le travail, de faire la liaison entre les gestionnaires de l'Education Nationale, les agents et leur employeur le Conseil Départementale.

Les postes à créer doivent évidemment être des postes de titulaires de la FPT.



Moi aussi j'adhère

Nom :

Prénom :

Adresse :

